

## **Déclaration de la CFDT au CSE du 12 Mai 2020 sur le « Point n°1 : Information et consultation des membres du CSE sur la mise à jour des principes de fonctionnement de l'établissement de Gennevilliers de la Société Thales SIX GTS France SAS dans le cadre de la période de crise Covid 19.»**

Monsieur le Président,

Après analyse des informations fournies par la Direction le 7 Mai dernier, les élus, vous ont remonté une liste de questions, portant sur des points qu'ils ont estimés légitimement nécessaires pour être en mesure de rendre un avis motivé.

Si la nouvelle version 1.11 des principes de fonctionnement de l'établissement de Gennevilliers a bien été transmise aux salariés de l'établissement, et elle vient compléter la présentation faite le 7 mai dernier, mais nous ne sommes pas plus rassurés sur la prise en compte de la santé et de la sécurité des salariés au cours du passage du Stade 2 (600 salariés sur site) au Stade 3.1 (1200 salariés sur site). Ne parlons pas des stades suivants, c'est le brouillard complet.

La CFDT réitère donc sa position, nous ne réclamons pas des informations plus précises par dogmatisme mais bien parce que cela est nécessaire.

Nous avons bien compris que le travail à réaliser est conséquent compte tenu de la taille de l'établissement. Nous avons entendu vos constats d'impuissance : « nous n'avons pas les bras pour une telle tâche ». Depuis le début de cette pandémie, nous avons clairement demandé d'être associés au plus tôt dans vos analyses, de réellement travailler ensemble, afin d'aboutir au but qui est commun. Malheureusement, nous n'avons pas été entendus. Avons-nous seulement été écoutés ? Peut-être un peu puisqu'il semble que ces informations pourraient être communiquées pour le stade 3.2.

Les élus ont, répétons-le, besoin de disposer d'une information plus précise afin de se rendre compte que les préconisations gouvernementales ont bien été prises en compte. Nous avons mis en évidence des points manquants, notamment par la définition de la circulation au sein de chaque étage et chaque zone des bâtiments : la topologie des espaces est très différente d'un bâtiment à l'autre, d'un étage à l'autre. Par étage, l'identification des postes de travail utilisables durant une même plage horaire, le nombre maximum de salariés pour chaque zone afin de respecter les barrières sanitaires requises, ...etc. Vous nous affirmez que vous faites mieux que ces préconisations et vous nous demandez de vous croire sur parole.

Concernant l'organisation du travail, seuls des principes généraux et des mesures de compensation sont rappelés. Mais l'organisation du travail, ce sont des éléments structurants de planification, des ressources et besoins associés, la durée, le nombre de personnes susceptibles d'être concernées par le travail atypique ou par les mesures visant à neutraliser des postes de travail non spécialisés. Nous craignons avec raison les excès de zèle et des dérapages potentiels, lors d'un déploiement qui risque d'être anarchique. Cela s'est produit lors du déploiement de l'accord Groupe COVID-19 et du chômage partiel. D'où la demande d'information/consultation concernant la première mise en place du travail en équipe.

Vous avez déployé avec HSE, des efforts afin d'informer les instances, tout en conservant une équipe dimensionnée pour un rythme d'activité normale. Nous ne mettons pas en doute votre souci constant et affirmé de préserver au maximum la santé et la sécurité des salariés de Gennevilliers, mais nous ne comprenons pas ce cantonnement des élus et mandatés dans un rôle de pairs, voire même d'inspecteurs des travaux finis. Nous vous avons fait des propositions de support, mais apparemment cela ne vous convient pas.

Dans cette étape clé pour une remontée en charge progressive, vous nous considérez, Monsieur le Président non pas comme des partenaires, mais plutôt comme des adversaires. Nous le regrettons. Compte tenu du refus de la Direction de communiquer plus clairement au titre de cette consultation, des éléments que nous considérons fondamentaux et structurants, et malgré des efforts pour traiter les dernières questions, les élus CFDT estiment disposer partiellement des informations leur permettant d'affirmer clairement aux salariés, que les mesures prises sont suffisantes pour préserver leur sécurité et leur santé, Compte tenu des difficultés pour aboutir à une position au sein de notre organisation, et des délais ultra contraints, la CFDT décide de laisser leur libre arbitre à ses élus pour voter, lors de cette session du 12 Mai 2020.